

été prévu pour en faciliter l'étude selon la procédure parlementaire.

Le ministre dit que nous ne devrions pas prendre en considération le revenu net. J'aimerais citer quelques chiffres pertinents publiés par Statistique Canada. En Saskatchewan, en 1970, le revenu net tiré de la production agricole par des exploitants agricoles a été de 158 millions; en 1969, il était de 420 millions. Autrement dit, le revenu net des exploitants agricoles était en 1970 le tiers de ce qu'il était en 1969. Mais si vous considérez le revenu brut, monsieur l'Orateur, ce n'est plus du tout le même tableau.

Je n'ai pas les chiffres du revenu brut publiés par Statistique Canada, mais vous trouverez certaines données dans une brochure publiée par le bureau du ministre et intitulée: «Recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest canadien». A la première page, on indique pour la campagne agricole 1969-1970 des recettes en espèces de 878 millions de dollars provenant des six principales céréales. C'est une baisse de 270 millions par rapport à la moyenne des recettes pour les cinq années précédentes, donc une diminution de l'ordre de 25 p. 100. Je cite ces chiffres pour montrer à la Chambre que, si mauvais soient-ils quand ils s'appliquent au revenu brut, ils le sont encore davantage pour le cultivateur de l'Ouest en termes de revenu net.

• (5.50 p.m.)

Je me contente de dire au ministre que si vraiment il ne met pas en question le genre d'amendement que nous avons proposé, prévoyant un revenu net raisonnable pour le cultivateur, il aurait dû faire le nécessaire pour arriver à une formule raisonnable. En d'autres termes, il aurait dû, quelques jours plus tard, se réunir avec eux pour mettre au point une formule qui aurait pu être conforme à sa logique.

Je ne pense pas que, de ce côté-ci de la Chambre, on ait insisté pour que le ministre adopte les propositions précises qui ont été formulées. Je ne pense pas que les associations agricoles qui sont venues ici au début des audiences portant sur ce bill aient insisté sur une formule en particulier. Elles se sont borné à dire que les dispositions de la proposition doivent avoir un rapport avec le coût de production. Ils n'ont rien dit de plus. Toute proposition ou amendement que le gouvernement aurait présenté en ce sens aurait sûrement été étudié avec soin.

Je me demande comment, à notre époque, on peut justifier un programme de stabilisation qui ne tient pas compte du coût de production. Dans notre société, tout le monde, les professionnels, les travailleurs, les industriels à la recherche de bénéfices aussi bien que les personnes qui ont présenté des instances à la Commission des prix et des revenus, insistent pour faire entrer dans les calculs les augmentations du coût de la vie ou les hausses du coût de production, selon le cas. Les syndicats qui négocient avec les industries tiennent à ce que le coût de la vie entre en ligne de compte. Toutes ces personnes disent que, à moins que ce ne soit un facteur dans les calculs, «nous deviendrons inévitablement de plus en plus pauvres pendant que le reste de la société se maintiendra ou bénéficiera d'un plus grand confort».

Cette attitude n'a rien d'extrême. C'est ce qui se fait dans les pays occidentaux. Cela fait partie de notre régime actuel au même titre que les profits et les salaires. Cela est considéré comme une partie intégrante de notre régime. Cependant, quand nous essayons de le signaler au

[M. Gleave.]

gouvernement, il nous répond que nous tentons de proposer quelque chose qui appartient au XVIII^e. Il se pourrait bien que ce bill appartienne au XVIII^e.

Une voix: Au XVII^e.

M. Gleave: Peut-être parviendrons-nous un jour à convaincre le gouvernement de se mettre à la mode du jour. Je suis sûr que les organisations agricoles de l'Ouest continuent à adresser au gouvernement leurs doléances au sujet de ce bill, comme elles le font à nous. Dans un communiqué daté du 30 septembre, le syndicat du blé de l'Alberta déclare:

Les vues du syndicat du blé de l'Alberta au sujet des propositions qui ont été débattues récemment aux Communes ont déjà été exposées en toute clarté. Il semble nécessaire de les rappeler.

Puis ce document déclare sans ambages:

Notre syndicat n'estime pas que les mesures prévues dans le programme de stabilisation des recettes en espèces et des revenus provenant des céréales, sous sa forme actuelle, soient suffisantes pour maintenir la valeur économique de la production de céréales de l'Ouest. Le syndicat du blé de l'Alberta a demandé que l'on apporte au programme plusieurs modifications, dont une disposition selon laquelle on tiendrait compte de toute augmentation des coûts de production.

Les idées exposées au nom des agriculteurs des Prairies ne sont pas propres aux députés assis de ce côté-ci de la Chambre. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a un programme, qu'administre la Commission canadienne du lait, et relatif à la production laitière, en vertu duquel on a accordé des augmentations aux producteurs laitiers l'année passée. Ces augmentations tenaient compte des variations des coûts de production, ainsi que des conditions dans lesquelles se déroulait l'exploitation des producteurs laitiers. Voilà ce qu'a fait le gouvernement, l'an dernier, pour les producteurs laitiers; pourtant, lorsque nous demandons que l'on en fasse autant, mais à un degré moindre, pour les cultivateurs de céréales, on nous accuse de faire des propositions irréalistes. En réalité, monsieur l'Orateur, je ne sais que dire. Je ne sais pas comment ils ont le front de tenir pareils propos.

L'hon. M. Dinsdale: Le front ne leur manque pas.

M. Gleave: Il faut une tournure d'esprit singulière pour émettre de telles idées, savez-vous. Le communiqué du Syndicat du blé de l'Alberta poursuit ainsi:

La proposition actuelle ne tient nullement compte des graves effets de l'inflation sur le revenu du grain des Prairies.

La proposition ne tient pas compte des effets de l'inflation. C'est ce que dit le Syndicat du blé. Je pourrais citer d'autres déclarations de diverses associations agricoles de l'Ouest du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député. Son temps de parole est expiré. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, l'opposition est sûrement convaincue maintenant qu'il faut faire voter la Chambre ce soir, et je ne consacrerai